



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

## Réunion CHS exceptionnel 10 mars 2008

Suite à l'accident tragique du 28 février dernier qui a coûté la vie à un sapeur pompier professionnel, le comité d'hygiène et de sécurité a été réuni à 2 reprises les 5 et 10 mars 2008. Sa composition a été « élargie » et comprenait outre les représentants du personnel et les membres de la direction, l'ensemble des primo intervenants (34 SPP), ainsi que des membres des syndicats non représentés au CHS (CGC et CGT pompiers).

Le colonel Delaigue avait fait remarquer lors de la réunion du 5 mars, qu'il existait un vide juridique pour le SDIS en cette période d'élection cantonale. En effet, à compter du 19 mars il n'y aura plus de conseil d'administration et le CHS ne pourra pas se réunir en tant qu'organisation paritaire (il n'y aura plus de membre élu à compter de cette date). Il a donc demandé au Président MANSOT, qui l'a accepté, que le SDIS puisse continuer le travail technique du CHS.

Une enquête nationale doit être menée par le Bureau prévention, accidents-enquêtes de la DDSC (Direction de la Défense et de la Sécurité Civile - ministère de l'intérieur) les 12, 13 et 14 mars prochain. Le colonel Patrick BLAIS, le Lieutenant colonel Michel BEAUPIE et le Médecin chef KOWALSKI sont chargés d'effectuer l'enquête.

Toutes les personnes impliquées dans l'intervention seront auditionnées collectivement ou individuellement, dans le seul but de connaître les faits, afin de comprendre comment est arrivé l'accident afin d'apporter des améliorations dans la sécurité lors des interventions. Il n'est aucunement question de rechercher la moindre responsabilité.

Lors de la communication téléphonique établie avec l'assemblée, le colonel Blais a confirmé qu'il n'y aurait pas de reconstitution physique sur le terrain, mais uniquement une reconstitution chronologique du vécu sur place.

Une enquête sera menée également au niveau local par le groupe d'enquête CHS dirigé par le colonel Delaigue.

Le colonel Delaigue a annoncé qu'il a été reçu le vendredi 7 mars par le Préfet et qu'à cette occasion il avait fait plusieurs demandes :

- un moratoire dans le département du Rhône sur la technique d'extraction de conduites à l'aveugle à proximité de canalisation de gaz qui présente trop de risques. Un arrêté préfectoral suspendant ce mode de changement de tuyau devrait être pris prochainement.
- Une procédure plus rapide pour la coupure des lignes TCL à partir de la demande du CODIS.
- Pour ce qui concerne GDF, le colonel Delaigue a demandé que l'on étudie une procédure « rouge gaz ». Le chef du CTA CODIS pourrait qualifier une procédure « rouge gaz » avec



## **Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône**

certaines obligations pour GDF. Le préfet a donné son accord pour la mise en place d'un groupe de travail qui serait piloté par le colonel Kaiser.

- Le colonel Delaigue a également souhaité que la ville de Lyon s'implique plus pour le relogement.

Par ailleurs, il a été décidé la création d'une boîte aux lettres électronique pour recueillir toute observation qui pourrait être intéressante dans le cadre de l'enquête ([lafayette@sdis69.fr](mailto:lafayette@sdis69.fr)).

Le calendrier de travail pour les semaines à venir a été validé en fin de réunion :

- lundi 17 mars à 10 heures, réunion du groupe d'enquête CHS en salle de direction pour faire le bilan de l'enquête nationale et définir les modalités de travail de la partie départementale.
- Jeudi 27 mars : réunion du groupe d'enquête CHS pour la restitution de l'enquête nationale